AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Type de Marché :
Marchés de services
Catégorie de services : 24
Marchés non couverts par l'Accord sur les Marchés Publics.

Identification du pouvoir adjudicateur :
- *Catégorie* : Région / collectivité territoriale
- *Activités principales* : Services généraux des administrations publiques
- *Identification et adresse :*

Région Languedoc-Roussillon
Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Service Formation des Demandeurs d'Emploi
Hôtel de Région
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2
Téléphone : 04.67.22.80.00
Fax : 04.67.22.90.50
courriel : fpc-proqualif@cr-languedocroussillon.fr
adresse Internet du pouvoir adjudicateur : www.laregion.fr
accès à la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la formation professionnelle : https://marchesformation.cr-languedocroussillon.fr

Objet du marché :

PROGRAMME REGIONAL QUALIFIANT 2015-2018

Classification CPV :

Objet principal : 80530000 (Services de Formation Professionnelle).

Caractéristiques principales :

La présente consultation concerne des actions de formation s'inscrivant dans le cadre du Programme Régional Qualifiant 2015-2018.

Les prestations attendues sont destinées aux demandeurs d'emploi. Ce sont des actions de formation professionnelle dont l'objectif est de permettre l'acquisition de compétences reconnues par l'accès à des actions de formation visant la certification et/ou la qualification.

Ces actions commandées sont définies dans le document d'orientation. Leurs modalités d'exécution sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Le marché est passé suivant une procédure adaptée en application des articles 26-III, 30 et 77 du Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la nature spécifique des prestations, notamment en raison de l'impossibilité de définir la nature, le volume et la fréquence des besoins précis en

formation sur la durée d'exécution du marché, les marchés sont conclus sans minimum ni maximum en application de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

Le ou les titulaires des différents lots sont susceptibles de recevoir des commandes dans le cadre et les limites des propositions d'actions qu'ils ont retenues.

Les marchés sont traités à prix unitaires.
Les prix sont révisables selon les dispositions prévues au CCAP.
Les marchés ne comportent pas de tranche.

Les prestations sont décomposées en 186 lots définis comme suit :

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot
1	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite de véhicules grumiers
2	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la forêt
3	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'attelage
4	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'installation globalisée en agriculture
5	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des travaux encordés
6	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers d'opérateur de scierie
7	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du conseil et développement en agriculture
8	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de la production agricole et du machinisme
9	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'aménagement paysager
10	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de la production agricole et du machinisme
11	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de la production agricole et du machinisme
12	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'aménagement paysager
13	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la production agricole et du machinisme
14	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'aménagement paysager
15	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de l'aménagement paysager
16	BASSIN DE MENDE	Métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager
17	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la production, de la conduite et maintenance des machines automatisées
18	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de la production, de la conduite et maintenance des machines automatisées
19	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de l'agroalimentaire : commercialisation, exportation
20	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'agroalimentaire : commercialisation, exportation
21	BASSIN DE MENDE	Métiers de l'agroalimentaire
22	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers d'art
23	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'alimentaire
24	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des services
25	BASSIN DE MENDE	Métiers multi-secteurs
26	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la banque, des assurances et de l'immobilier
27	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de la banque, des assurances et de l'immobilier
28	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite de grue à tour
29	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de technicien cordiste

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot
30	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du bâtiment : diagnostic et contrôle
31	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du bâtiment : étude, conseil, maîtrise
32	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers liés à l'encadrement de chantier
33	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de la charpente, toiture, construction bois
34	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de la charpente, toiture, construction bois
35	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du gros œuvre
36	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du second œuvre
37	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers des travaux publics
38	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers des travaux publics
39	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du gros œuvre
40	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du second œuvre
41	BASSIN DE SETE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre
42	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers des travaux publics
43	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de l'infrastructure du bâtiment
44	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers des travaux publics
45	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre
46	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'éco-construction : restauration du patrimoine
47	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du gros œuvre et de l'infrastructure du bâtiment
48	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du second œuvre
49	BASSIN DE MENDE	Métiers de la maîtrise d'énergie
50	BASSIN DE MENDE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre
51	BASSIN DE LUNEL	Métiers du second œuvre
52	BASSIN DE LODEVE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre
53	BASSIN DE GANGES/LE VIGAN	Métiers des travaux publics et carrières
54	BASSIN DE GANGES/LE VIGAN	Métiers du gros œuvre et de l'infrastructure du bâtiment
55	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du gros œuvre et de l'infrastructure du bâtiment
56	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du second œuvre
57	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers du bâtiment et des travaux publics
58	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers des travaux publics
59	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre
60	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la décoration d'espaces commerciaux
61	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'e-commerce
62	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du commerce
63	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du commerce et de la distribution
64	BASSIN DE SETE	Métiers du commerce et de la distribution
65	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers du commerce et de la distribution
66	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du commerce et de la distribution
67	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du commerce
68	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du commerce et de la distribution
69	BASSIN DE MENDE	Métiers du commerce et de la distribution

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot
70	BASSIN DE LUNEL	Métiers du commerce
71	BASSIN DE LODEVE	Métiers du commerce et de la distribution
72	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du commerce et de la distribution
73	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers du commerce et de la distribution
74	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers du commerce et de la distribution
75	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers artistiques de l'audiovisuel et du cinéma
76	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la production, de la diffusion et du développement de projets artistiques de spectacle vivant
77	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'administration et de la gestion culturelle pour le spectacle vivant et l'audiovisuel, le cinéma
78	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'enseignement culturel et de la transmission dans le champ culturel et patrimonial
79	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers techniques de l'audiovisuel et du cinéma
80	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers techniques du spectacle vivant
81	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du commerce, de l'hygiène, de l'hébergement-restauration et du tourisme
82	BASSIN DE GANGES/LE VIGAN	Métiers du tertiaire, du commerce, de l'hébergement-restauration et du tourisme
83	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la qualité sécurité environnementale
84	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'éolien
85	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers liés au traitement de l'eau
86	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers liés au traitement et valorisation des déchets
87	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux
88	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux
89	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux
90	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux
91	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la chaudronnerie, métallerie, plasturgie
92	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'usinage
93	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des industries nautiques
94	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du soudage
95	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la maintenance industrielle
96	BASSIN DE SETE	Métiers de la maintenance industrielle
97	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de la maintenance industrielle
98	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la production et de la maintenance industrielle
99	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers des télécommunications
100	BASSIN DE LUNEL	Métiers de la conduite de machines automatisées
101	BASSIN DE LODEVE	Métiers de la préparation et la maintenance des ouvrages électriques

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot
102	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers de la production et de la maintenance industrielle
103	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers des industries du froid et du génie climatique
104	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers de la métallerie, de la production et de la maintenance industrielle
105	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers du nucléaire
106	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers de la production et de la maintenance industrielle
107	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la programmation
108	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'administration des réseaux, maintenance et conseil
109	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des arts graphiques et du multimédia
110	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la mécanique
111	BASSIN DE SETE	Métiers de la mécanique
112	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de la mécanique
113	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la mécanique
114	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de la mécanique
115	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'aménagement et/ou de la réparation de véhicules de loisirs
116	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers de la mécanique
117	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers de la mécanique
118	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la mer : cultures marines
119	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la mer : encadrement
120	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la mer : pêche et commerce
121	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la prévention et de la sécurité : agent cynophile
122	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la vérification d'extincteurs
123	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de la prévention et de la sécurité
124	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de la prévention et de la sécurité
125	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de la prévention et de la sécurité
126	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la prévention et de la sécurité
127	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du thermalisme
128	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'aide à la personne
129	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'aide à la personne
130	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'aide à la personne
131	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'aide à la personne
132	BASSIN DE MENDE	Métiers de l'aide à la personne

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot
133	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la gestion d'entreprise
134	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du tertiaire et maîtrise des langues étrangères
135	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du tertiaire et maîtrise des langues étrangères
136	BASSIN DE SETE	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité
137	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines
138	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines
139	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues
140	BASSIN DE MONTPELLIER	Plateforme langues : Perfectionnement et maîtrise des langues étrangères
141	BASSIN DE MENDE	Métiers du tertiaire et maîtrise des langues étrangères
142	BASSIN DE LUNEL	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité, Paie
143	BASSIN DE LODEVE	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité
144	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité
145	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines
146	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines
147	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'animation : coordination
148	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports : activités physiques ou gymniques
149	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports aquatiques
150	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports de pleine nature
151	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports nautiques
152	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du sport : activités équestres
153	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du sport et de l'animation : biqualification
154	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du sport et de l'animation : pluricompétences
155	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'animation
156	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'animation
157	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'animation
158	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'animation
159	DEPARTEMENT DE LA LOZERE	Métiers de l'animation
160	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'hébergement et de la restauration haut de gamme
161	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'hôtellerie de plein air

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot
162	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'hébergement et de la restauration
163	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'hôtellerie de plein air
164	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du tourisme
165	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'hôtellerie de plein air
166	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'hébergement et de la restauration
167	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du tourisme
168	BASSIN DE SETE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration
169	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration
170	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'hébergement et de la restauration
171	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du tourisme
172	BASSIN DE MENDE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration
173	BASSIN DE LUNEL	Métiers de l'hébergement et de la restauration
174	BASSIN DE LODEVE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration
175	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers de l'hébergement et de la restauration
176	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du tourisme
177	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers de l'hébergement et de la restauration
178	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration
179	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Apprentissage de la conduite
180	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière
181	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière
182	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière : mise à jour et développement des compétences
183	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière : mise à jour et développement des compétences
184	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la logistique et du magasinage
185	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la logistique et du magasinage
186	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la logistique et du magasinage

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.
Plusieurs lots pourront être attribués à un même opérateur économique.
Chaque lot donnera lieu à la passation d'un marché séparé.

L'avis implique des marchés publics au sens du droit national et des accords-cadres au sens du droit communautaire :

- Tous les lots prévoient plusieurs opérateurs économiques,
- Seuls les lots 17, 21, 43, 53, 54, 58, 81, 82, 84, 96, 100, 101, 111, 112, 118, 119, 120, 141, 159 prévoient un seul opérateur économique.

Durée du marché :
Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018. Il n'est pas reconductible.

Délais d'exécution :
Les délais d'exécution des bons de commande sont expressément mentionnés dans chacun desdits bons de commande.

Lieux d'exécution :
Chaque lot est également caractérisé par le territoire sur lequel doit se dérouler l'action de formation commandée.

Ces territoires sont plus ou moins étendus selon les lots, ce sont :
- les bassins d'emploi,
- les départements,
- la Région Languedoc-Roussillon.

Un même lot peut donc couvrir un ou plusieurs bassins, un ou plusieurs départements voire même tout le territoire régional.
Dans ce cadre, le candidat précisera dans sa réponse, le ou les lieux de réalisation de chaque action de formation proposée.

Code Nuts : FR81

Il est précisé que la Région n'autorise pas la présentation de variantes dans le cadre de la consultation.
Les offres variantes seront donc irrecevables et éliminées sans être examinées. L'offre de base sera cependant examinée sous réserve qu'elle soit présentée de manière distincte de la ou des variantes.

La consultation ne comporte pas d'options au sens du droit national.
La consultation comporte une option au sens du droit communautaire : des avenants pourront être conclus en cours d'exécution des marchés.

Conditions relatives au marché :

- Cautionnement et garanties exigées : Aucune clause de garantie ne sera appliquée.
- Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement du marché est assuré par les fonds publics propres de la collectivité. Par ailleurs, certaines actions du Programme Régional Qualifiant 2015-2018 bénéficient d'un financement partiel du Fonds Social Européen.
  Les prestations seront rémunérées par virement administratif dans le délai global de paiement précisé à l'article 98 du Code des Marchés Publics qui démarre à compter de la date de réception de la demande de paiement par la collectivité.
  Forme juridique du candidat :
  L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement.

Chaque candidat ne peut présenter **qu'une seule offre par lot** en tant que candidat individuel **ou** de mandataire d'un seul groupement **ou** de membre d'un seul groupement.

Les candidats sont autorisés à se rassembler et se présenter sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché de chacun des membres du

groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Région ; il aura alors l'obligation de pallier la défaillance des autres membres du groupement sans modification des clauses du marché et notamment des prix proposés.

- Langue : Les offres devront impérativement être rédigées en français.
- Monnaie : Les offres doivent être présentées en Euro.

Pièces à fournir à l'appui de la candidature :

Le dossier de candidature de l'organisme est constitué des pièces suivantes :

1. **Le formulaire de candidature** dûment complété et signé en original.

2. **La composition des organes d'administration** et/ou de direction (association, société) ou les pièces attestant de l'identité du dirigeant (organisme public) ou la copie recto-verso de la carte d'identité (formateur individuel).

3. **Les derniers statuts en vigueur** (association, société) ou les pièces justifiant de la constitution de la personne morale (organisme public).

4. **La copie du ou des jugements** prononcés en cas de redressement judiciaire.

5. **Le bilan pédagogique et financier** (bilan de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, DIRECCTE) de l'année 2013 établi par le candidat, ou à défaut, celui de l'année 2012.

6. **Les pouvoirs de la personne habilitée** à engager le candidat.

7. **En cas de réponse en groupement**, la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC4 téléchargeable sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) dûment complétée et signée par le mandataire et tous les membres du groupement.

8. **La déclaration sur l'honneur** signée du candidat indiquant, annexée au présent document à remettre complétée ou à reproduire sur papier libre, en original :

- qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du Commerce ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- qu'il n'est pas déclaré en état de faillite personnelle ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- qu'il n'est pas admis au redressement judiciaire institué par l'article L.631-1 du Code du Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

- qu'il n'est pas exclu des marchés publics à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code Pénal.
- que, pour les contrats administratifs, il n'a pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le Préfet en application des articles L 8272-4, R 8272-10 et R 8272-11 du Code du Travail ;
- qu'il a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats peuvent demander à ce que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques dans la mesure où ils justifient qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

Critères d'analyse des candidatures :

Conformément aux dispositions de l'article 52-I du Code des Marchés Publics, l'examen des candidatures porte sur :

- les capacités professionnelles ;
- les moyens techniques et humains ;
- les capacités financières.

Critères de choix des offres :

La notation s'effectue sur 100 (ramenée à 20), où les critères sont appréciés de la manière suivante :

Partie 1 – Caractéristiques de l'offre sur 12 points :
- la capacité à réaliser l'offre au plan local,
- la connaissance de l'environnement économique : partenariat avec l'AIO, relations avec le monde économique.

Partie 2 – Prestataires et ressources humaines sur 14 points
- pour le titulaire et éventuels co-traitants et sous-traitants, capacité à actualiser les compétences des personnels, statuts et compétences des personnels, partenariats et interventions d'experts

Partie 3 – Sites de réalisation sur 11 points :
- les moyens techniques, logistiques et les ressources pédagogiques affectés sur chaque site.

Partie 4 – Informations pédagogiques sur 38 points :
- les modalités de recrutement : sélection, capacité à gérer les freins sociaux faisant obstacle à la bonne réalisation du parcours de formation
- les modalités d'accueil et de positionnement des stagiaires
- l'ingénierie de formation : capacité à mettre en œuvre l'individualisation des parcours, méthodes, contenus pédagogiques et modularisation
- l'alternance en entreprise : capacité à préparer, suivre et évaluer les périodes en entreprise
- devenir des stagiaires : qualité du suivi post-formation et capacité d'accompagnement à l'insertion professionnelle

Partie 5 – <u>Informations financières</u> sur 25 points :
Les prix seront appréciés au regard des prix unitaires en centre et en entreprise de la manière suivante :
Les offres anormalement basses avérées, après vérification, seront exclues.

L'offre la moins disante pour le prix unitaire en centre se voit attribuer la note maximale de 20 points. Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit :
Note de prix en centre = 20 x (total des prix de chaque tranche du moins disant/total des prix de chaque tranches du candidat)

L'offre la moins disante pour le prix unitaire en entreprise se voit attribuer la note maximale de 5 points. Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit :
Note de prix en entreprise = 5 x (total des prix de chaque tranche du moins disant/total des prix de chaque tranches du candidat)

La note globale du prix d'un candidat est calculée en additionnant la note obtenue en centre et la note obtenue en entreprise.

Si le nombre de candidats ayant présenté une offre le permet, le pouvoir adjudicateur négociera, dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement avec :
lots mono-attributaires : au moins avec les 2 candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse des offres ;
lots multi-attributaires : au moins avec autant de candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse des offres que de nombre d'attributaires maximum attendus sur le lot.

Le cadre de cette négociation est ouvert : elle pourra porter sur tous les aspects de l'offre.

A l'issue de la négociation, les candidats devront remettre un nouvel acte d'engagement accompagné le cas échéant de ses annexes obligatoires, incluant les éléments consentis, afin de permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à l'analyse des offres au regard des critères de jugement fixés par le règlement de la consultation. En l'absence de transmission, c'est l'acte d'engagement initialement transmis qui servira de base à l'analyse.

<u>Délai de validité des offres :</u>
270 jours à compter de la date limite de remise des offres.

***<u>Date limite de réception des offres</u>* : 28 mars 2014 à 16h00**

<u>Mode de passation :</u>

Procédure adaptée

En application des articles 26-III et 30 du Code des Marchés Publics.

<u>Lieu de retrait du dossier :</u>

Région Languedoc-Roussillon
Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Service Formation des Demandeurs d'Emploi
Site Robert Capdeville
417 Rue Samuel Morse
34000 MONTPELLIER
télécopie : 04.67.22.90.50
courriel : fpc-proqualif@cr-languedocroussillon.fr

ou téléchargeable sur le site :

https://marchesformation.cr-languedocroussillon.fr

Lieu de dépôt des offres :

Le dossier de réponse sera :

- soit envoyé par la poste à l'adresse ci-dessous par pli recommandé avec accusé de réception et devra parvenir avant la date et l'heure limites de réception (la date et l'heure de réception à l'Hôtel de Région faisant foi) :

  Région Languedoc-Roussillon
  Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
  Service Formation des Demandeurs d'Emploi
  201, avenue de la Pompignane
  34064 MONTPELLIER Cedex

- soit remis contre récépissé dans les bureaux de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, aux horaires de bureau de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf week-end et jours fériés), avant la date et l'heure limites de réception :

  Région Languedoc-Roussillon
  Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
  Service Formation des Demandeurs d'Emploi
  Site Robert Capdeville
  417 Rue Samuel Morse
  34000 Montpellier

Les réponses par voie électronique sont autorisées selon les modalités explicitées dans le Règlement de la Consultation.
L'envoi des offres sur support physique électronique (CD-Rom, DVD, clé USB…) n'est pas autorisé.

Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Région Languedoc-Roussillon
Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Service Formation des Demandeurs d'Emploi
Site Robert Capdeville
417 Rue Samuel Morse
34000 MONTPELLIER
télécopie : 04.67.22.90.50
courriel : fpc-proqualif@cr-languedocroussillon.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les candidats ayant retiré le dossier 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Instances de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier,
6 rue Pitot, F – 34064 Montpellier 2,
Tel : 04-67-54-81-00,
Fax : 04-67-54-74-10
Email :greffe.ta-montpellier@juradm.fr
URL : http://montpellier.tribunal-administratif.fr/

Organe chargé des procédures de médiation :
Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, Préfecture de la région Provence – Alpes - Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales
Place Félix-Baret, CS 80001 – 13282 Marseille cedex 06

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :
Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier,
6 rue Pitot, F – 34064 Montpellier 2,
Tel : 04-67-54-81-00,
Fax : 04-67-54-74-10
Email :greffe.ta-montpellier@juradm.fr
URL : http://montpellier.tribunal-administratif.fr/

Renseignements complémentaires sur la consultation:
- Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
- Les marchés s'inscrivent dans un projet financé par les fonds communautaires.
- Les prestations ne sont pas réservées à une profession particulière.
- Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.
- Aucune enchère électronique ne sera effectuée.
- Marchés non réservés.
- L'exécution des marchés n'est pas soumise à d'autres conditions particulières.
- Pas de publication antérieure relative aux mêmes marchés.
- Pour la mise en œuvre du présent marché, la Région bénéficiera de crédits de l'Union Européenne au titre du Fonds Social Européen dans le cadre du futur Programme Opérationnel régional FEDER/FSE 2014-2020.

Date d'envoi de l'avis à la publication chargée de l'insertion : **02 janvier 2014**